



PV franchissement de feu rouge à vélo

Par **Fra75**, le **20/04/2013** à **14:27**

Madame, monsieur,

il y a une vingtaine de jour je me suis fait amender pour un franchissement feu rouge à vélo (Paris).

J'ai fourni ma carte d'identité à l'un des policiers pour l'enregistrement de mes coordonnées sur sa machine électronique sur laquelle j'ai ensuite apposé ma signature en reconnaissance de ma fraude.

L'adresse indiquée sur ma carte ID est une ancienne adresse et je n'ai toujours pas reçu de courrier contenant l'amende à payer.

Je ne sais pas quoi faire. Dois-je me rendre dans le commissariat de l'arrondissement où a eu lieu cette infraction pour actualiser mon adresse ?

Ce qui m'inquiète c'est d'avoir à payer une somme majorée et donc plus importante due au retard de paiement de l'amende que je n'aurais pas reçue à temps.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **21/04/2013** à **09:09**

Bonjour,

Pourquoi diable ne pas avoir précisé que l'adresse de la CI n'était pas la bonne et ne pas avoir donné l'actuelle ?

Il est presque certain, effectivement, que le PV va mettre un certain temps à vous parvenir et que vous aurez droit à l'amende majorée sans contestation possible puisque c'est vous qui avez donné une mauvaise adresse et non pas une erreur de l'administration.

Par **Fra75**, le **21/04/2013** à **15:36**

bonjour janus2fr,

tout d'abord merci d'avoir pris le temps de vous intéresser à mon problème.

Pourquoi diable ne pas avoir précisé que l'adresse de la CI n'était pas la bonne et ne pas avoir donné l'actuelle ? :

Il était 7H du matin et sous les effets de la fatigue, de mon empressement pour arriver à l'heure au travail et de la surprise d'être appréhendé par 3 policiers en voiture je n'y ai absolument pas pensé.

Ce n'est que il y a quelques jours qu'en vérifiant ma carte ID que je me suis aperçu de mon inattention.

Je n'ai absolument pas voulu frauder, j'ai d'ailleurs signé le PV électronique sans contestation avec pour seule idée en tête d'arriver à l'heure à mon travail.

Si je me présente au commissariat puis-je être pénalement sanctionner pour cette absence d'actualisation de mon adresse sur ma carte ID?

90 euros ce n'est pas rien mais je m'étais résolu à les payer sachant que j'avais commis une infraction au code de la route. Et depuis je m'arrête au feu rouge.

Merci encore

[citation]Et depuis je m'arrête au feu rouge.

[/citation]

Ce qui veut dire que , avant le PV , le feu rouge était systématiquement " grillé " ???